

Plan Communal des Energies, Estavayer secteur Morens

Descriptif

Le Plan communal des Énergies constitue une pièce du dossier directeur des plans d'aménagements Locaux des communes fribourgeoises. Il présente un état des lieux ainsi que le potentiel énergétique d'une commune ou d'un secteur, et il traite de la promotion de l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie idéalement renouvelable et indigène. Le PCEn se calque sur le cadre légal cantonal dans sa nouvelle mouture du 1er janvier 2020.

La commune d'Estavayer, détentrice du label Cité de l'Énergie depuis 2020 porte une attention particulière à l'optimisation de son potentiel énergétique. Le PCEn du secteur Morens a été réalisé en intégrant à la fois les problématiques propres au village et les ambitions de la Commune dans son ensemble. Le traitement des énergies renouvelables, soit des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'installations solaires sont notamment déclinées dans son Règlement communal d'urbanisme.

Maître d'ouvrage

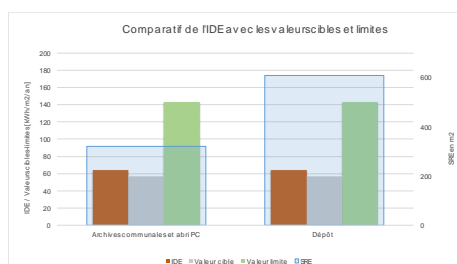
Commune d'Estavayer

Etat

Examen préalable en 2021

Collaborations

CSD Environnement



Analyse du potentiel énergétique du chauffage des bâtiments communaux

Dépôt (Ancienne laiterie)		2
Rte de l'École 2, 1541 Iorrens		
Généralités		
Année de construction	1994	
Surface au sol (SAC)	61 m²	
Nombre d'étages	1 niveau	
Consommations		
Type de chauffage		
Électrique		
Mise en service	1994	
Consommation annuelle	3027 consommation électrique	
Distribution		
Radiateurs		
Vannes thermostatiques		
Papierets		
Production d'ÉCS		
Électrique		
Mise en service	1994	
Consommation d'eau		
74 m³ (Impérative 2013-2017)		
Canton de l'eau		
Non		
Consommation électrique y.c. chauffage		
6 513 kWh (Impérative 2013-2017)		
Type d'éclairage		
Tubes fluorescents		
Canton de l'éclairage		
Non		
Données énergétiques		
Villages dominants	Douzains Villages, Iorrens	Surface d'enveloppe
Surface de référence énergétique IIE	409,7 m²	968,1 m²
		Facteur de forme
		1,4
IDE : indice de dépense énergétique		Valeur-cible : 57 kWh/m²/an
64 kWh/m²/an (année 2017)		Valeur limite : 143 kWh/m²/an
Canton d'énergie III à optimisation		
Remarques		
Cet état des lieux est un état des lieux préliminaire, utilisé pour fixer du net de démontage et non chiffré. L'état des lieux est à valider par la Commune.		

Fiche d'état des lieux d'un bâtiment



Plan communal des Énergies (2021)